



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3733

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3733**

commission principale :	développement solidaire et action sociale
objet :	<b>Attribution d'une subvention d'équipement à l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux</b>
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Amicale du nid est une association dont l'objet est, depuis 1966, d'accueillir, héberger, accompagner et former des personnes ayant connu ou connaissant des situations de violence, le plus souvent des prostitué(e)s. L'Amicale du nid dispose notamment pour ce faire d'un centre d'hébergement de réinsertion sociale (CHRS).

Les personnes accueillies y sont accompagnées pour une réinsertion sociale et professionnelle, passant également par l'aide à l'accès au logement.

La Métropole de Lyon est intervenue en soutien de l'association à plusieurs reprises : par l'octroi d'une subvention jusqu'en 2017 puis, du fait d'une évolution réglementaire renforçant l'intervention de l'État sur ce champ d'intervention (loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 relative aux parcours de sortie de la prostitution), en ciblant son appui sur le soutien à des projets et des dispositifs travaillés conjointement entre la Métropole et l'Amicale du nid (par exemple dans le cadre du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) ou des partenariats conjoints avec d'autres acteurs comme la Maison de la veille sociale -MVS-).

**II - Le projet**

L'Amicale du nid fait face aujourd'hui à la hausse du loyer de ses locaux, actuellement situés 18 rue des Deux Amants à Lyon 9°, et s'est de fait inscrite dans la recherche de nouveaux locaux. C'est dans ce contexte qu'intervient le projet d'achat de nouveaux locaux d'une surface de 888 m<sup>2</sup> au 23-31 rue Saint Jean de Dieu à Gerland, Lyon 7°, dans le cadre du programme immobilier "TechnoPark". Ce projet permettra à l'association de regrouper l'ensemble de ses activités sur un même site (siège, milieu ouvert, CHRS, accompagnement juridique, médical et formation). Ces nouveaux locaux permettront également à l'Amicale du nid de maintenir l'Atelier d'adaptation à la vie active (AAVA) financé par l'État, sur un site plus adapté au développement de cet outil d'insertion.

Le plan de financement du projet d'acquisition de nouveaux locaux par l'Amicale du nid est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat HT	1 862 400	Région Auvergne-Rhône-Alpes	500 000
TVA neuf	372 480	Métropole de Lyon	400 000
frais de notaire	40 000	Ville de Lyon	300 000
frais de négociation	44 697	autofinancement	119 577
		emprunt	1 000 000
<b>Total dépenses</b>	<b>2 319 577</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 319 577</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 400 000 € au profit de l'Amicale du nid, dans le cadre de l'acquisition de nouveaux locaux, pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 400 000 € au profit de l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Amicale du nid définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale n° 32 - Prévention santé, individualisée sur l'opération n° 0P32O7757 pour un montant de 400 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 400 000 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**